Image not found or type unknown

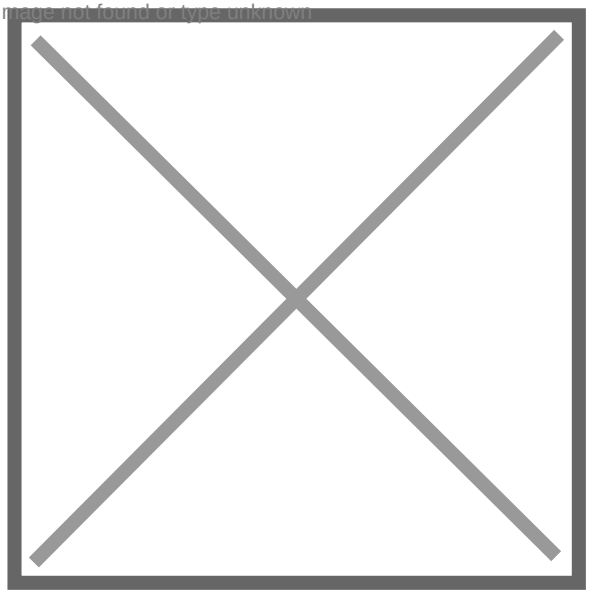

Mutuelle résiliée pour droit CMU

Par **menaud**, le **23/09/2013** à **16:28**

Bonjour,
j'ai un problème avec mon ancienne assurance.
J'ai eu 3 échéances non payées en juin juillet et août pour ma mutuelle.
Depuis le mois d'août,je suis bénéficiaire de la cmu.Ma mutuelle en a été informée mais elle a résilié mon contrat pour non paiement et me réclame l'année complète.
Je suis d'accord de régulariser les échéances sur le mois de juin et juillet mais à partir d'août je ne suis pas d'accord car cela veut dire que la société d'assurance se fera payer 2 fois une fois par moi et une fois par l'état.Mon assureur m'a dit que si je ne payer pas il ne m'enlèverait pas de leur fichier et que les assurances avaient le code des assurances avec eux.
Merci beaucoup pour votre aide.

Par **alterego**, le **23/09/2013** à **20:07**

Bonjour,

"...cela veut dire que la société d'assurance se fera payer 2 fois une fois par moi et une fois par l'état"

Pourquoi deux fois ?

"Ma mutuelle en a été informée mais elle a résilié mon contrat pour non paiement et me réclame l'année complète"

Avez-vous lu les conditions générales et particulières de votre contrat, plus particulièrement

celles qui se rapportent au litige, et/ou éventuellement le Code des Assurances ?

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés